



## Pack Motorhome+

- Le remboursement de 100 % de la valeur du véhicule durant 18 mois en cas de perte totale
- L'indemnisation du porte-vélos, des VTT et des objets transportés en Multirisques ou en Omnium
- La couverture sans franchise des bris de phares, feux et rétroviseurs
- Un monospace comme véhicule de remplacement après un vol
- Une indemnité journalière en cas d'immobilisation à la suite d'un sinistre assuré

**Vous voulez protéger de façon optimale votre motorhome ? Avec ses garanties complémentaires uniques en Belgique, le Pack Motorhome+ est un complément idéal à votre assurance Omnium ou Multirisques !**

### Les atouts du Pack Motorhome+

#### **18 mois sans amortissement**

Jusqu'à 18 mois après l'achat de votre motorhome, vous obtenez toujours 100 % de sa valeur d'origine en cas de perte totale. Ensuite, le taux d'amortissement est de 1 % par mois seulement.

#### **Jusqu'à 4.000 EUR d'indemnisation supplémentaire**

Si votre véhicule est volé ou si vous subissez des dégâts à la suite d'un sinistre couvert, vous recevez, en plus des indemnités prévues par votre Omnium ou votre Multirisques, une indemnisation pouvant aller jusqu'à 4.000 EUR pour les dommages faits :

- aux accessoires (comme la radio, le porte-vélos, le coffre de toit, etc.),
- aux objets transportés (un P.C. portable, des vêtements, les vélos, etc.).

#### **Une couverture sans franchise pour les feux et rétroviseurs**

Votre garantie Bris de vitrages s'étend aux phares, feux arrière et rétroviseurs extérieurs. Tout comme pour les vitres, vous ne payez aucune franchise !

### Un monospace comme véhicule de remplacement

En cas de vol de votre motorhome, vous recevez un monospace comme véhicule de remplacement en Belgique.

### Une indemnité journalière en cas d'immobilisation de votre motorhome

Si votre motorhome est immobilisé à la suite d'un sinistre couvert, vous recevez une indemnité de 50 EUR par jour et par personne pendant 4 jours maximum (30 EUR par jour pour un enfant de moins de 16 ans).

*Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.*

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les Conditions générales du Pack Motorhome+.

## Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

AG Insurance sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be)  
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50

Editeur Responsable: Anny Versteegen

